

LE DÉSHÉRBAGE DE L'INTER-RANG : UNE PRATIQUE À PROSCRIRE



Désherbage en plein : de quoi parle-t-on?

Le désherbage en plein consiste à appliquer un herbicide sur la totalité d'une surface de vigne ou sur les inter-rangs. Cette technique doit être abandonnée. L'usage des herbicides doit être limité à l'entretien strict du cavaillon. Le désherbage chimique, qui consiste à entretenir la surface du sol en utilisant des désherbants, présente de nombreux inconvénients, dont le risque de pollution des eaux. Par ailleurs, il ne donne pas une image positive des efforts réalisés par la filière Cognac dans le domaine de l'environnement. L'enherbement et le travail du sol permettent de supprimer le recours au désherbage entre les rangs. Ces solutions sont faciles à mettre en œuvre dans le vignoble des Charentes.

■ DÉSHÉRBAGE EN PLEIN - POURQUOI EST-IL ENCORE PRATiqué ?

Pour gagner du temps ?	NON	<ul style="list-style-type: none"> ■ Une fois mis en place, l'enherbement et/ou le travail peuvent être optimisés en combinant les pratiques avec d'autres travaux (faucillage par exemple). ■ L'utilisation intensive d'herbicide conduit souvent à des impasses techniques (résistances) qui nécessitent plusieurs applications d'herbicides.
Pour limiter la concurrence ?	NON	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un enherbement maîtrisé et un travail du sol raisonné permettent de maintenir une concurrence limitée. ■ Le désherbage favorise un enracinement superficiel qui rend la vigne plus sensible aux excès comme le stress hydrique.
Pour éviter le gel ?	NON	<ul style="list-style-type: none"> ■ L'herbe au sol n'accentue pas le risque de gel si le couvert est maintenu ras par un broyage avant le débourrement.



Pollution des eaux

L'Agence de l'eau du bassin Adour-Garonne assure le suivi des molécules phytosanitaires dans les eaux superficielles (rivières) et souterraines. Les molécules les plus détectées en eaux superficielles sont les herbicides. Les triazines (simazine) et leurs métabolites, bien qu'interdites d'utilisation depuis 2003, mais aussi le glyphosate et ses dérivés, sont régulièrement retrouvés, parfois au-delà de la norme potabilité (> 0,1 µg/L). Ceci occasionne des coûts de dépollution pour la potabilisation de la ressource.



Baisse de productivité

Le désherbage chimique augmente le risque d'érosion, et accélère les phénomènes de transfert de molécules phytosanitaires vers la ressource en eau. Cela peut contrarier le fonctionnement microbologique des sols. Le risque de phytotoxicité vis-à-vis des plants de vigne est important et constitue un facteur sensibilisant pour la chlorose.

Mauvaise image

Le désherbage en plein nuit à la qualité du paysage et donc à l'image du vignoble Cognac. Les aspects sociétaux ne doivent pas être négligés.



Les techniques alternatives au désherbage peuvent être facilement mises en œuvre dans le vignoble des Charentes compte-tenu de ses caractéristiques : vignes larges facilitant un entretien spécifique des inter-rangs, situation relativement peu sensible au stress hydrique.

La combinaison des différents itinéraires techniques permet de s'adapter aux contraintes agronomiques de chaque exploitation (cf. Guide Viticulture Durable Charentes de 2012).



TRAVAIL DU SOL

Le désherbage mécanique consiste à supprimer, par un travail superficiel du sol, les adventices à une profondeur comprise entre 2 et 10 cm. Il peut se substituer à l'utilisation d'herbicides.

Les avantages du travail du sol :

- Économie d'intrants herbicides,
- Lutte contre toutes les adventices, même résistantes et prévention des inversions de flore,
- Aération du sol : favorise la vie microbienne, la minéralisation...,
- Restructuration des 10 premiers centimètres : limite les effets négatifs de tassement que peut provoquer le passage répété d'engins toujours au même endroit,
- Maintien d'un couvert hivernal : apporte des éléments nutritifs par l'enfouissement de la matière organique,
- Meilleure gestion de l'eau dans le sol (rétention d'eau, infiltration) et limitation de l'évaporation : « un binage vaut deux arrosages ».

ENHERBEMENT

En Charentes, l'enherbement est recommandé, autant que possible, un rang sur deux et parfois en totalité. Il doit être géré selon le type de sol et la contrainte hydrique rencontrée. Il peut être permanent ou temporaire, spontané ou semé. En phase de repos végétatif l'herbe doit être présente sur les parcelles. Un ré-enherbement naturel des parcelles doit être systématiquement favorisé en fin d'été.

L'enherbement présente de nombreux avantages agronomiques et environnementaux :

- Amélioration de la portance et de la perméabilité du sol,
- Intervention possible indépendamment de la pluviométrie,
- Diminution de la sensibilité à la chlorose,
- Amélioration de la structure du sol :
 - Décompactage et apport de matière organique par le système racinaire,
 - Développement de la flore et de la faune du sol ; amélioration de la biodiversité,
- Réduction du ruissellement, de l'érosion et du risque de transfert des produits phytosanitaires vers les eaux.
- Maîtrise de la vigueur = moins d'entassement du feuillage : amélioration de l'état sanitaire des grappes et meilleure pénétration des produits phytosanitaires.



Tournières et fossés

L'enherbement des tournières doit être systématique. Le maintien d'un couvert végétal au niveau des tournières limite l'érosion, le ruissellement et la contamination des eaux. Il favorise le passage des engins agricoles. Son entretien doit être mécanique.

Le désherbage des fossés est interdit : des arrêtés préfectoraux fixent l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans des fossés MÊME À SEC, des cours d'eau non répertoriés par l'IGN, des collecteurs d'eau pluviales, des puits et des forages.



Le plan Écophyto est piloté par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses.